

6052

CHIRURGIE

Ce sous-centre regroupe les activités de soins infirmiers requis par les bénéficiaires hospitalisés dans des unités de chirurgie telles que : chirurgie générale, chirurgie plastique, orthopédie, neurochirurgie, chirurgie cardiovasculaire, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, urologie, et autres.

ACTIVITÉS

- Surveillance par le chef de l'unité de soins
- Contrôle de l'évolution des cas
- Application de la médication
- Prélèvements sur les bénéficiaires hospitalisés
- Traitements autorisés et prescrits
- Alimentation des bénéficiaires : de la distribution des plateaux jusqu'à l'assistance directe auprès des bénéficiaires
- Constitution et tenue à jour des dossiers
- Assistance morale et physique aux bénéficiaires
- Réception et départ des bénéficiaires
- Contrôle de l'allée et venue des bénéficiaires aux services spécialisés
- Hygiène et confort des bénéficiaires
- Tous autres soins de chevet
- Déplacement interne des bénéficiaires (brancardiers)

COÛTS**MAIN-D'OEUVRE**

- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales

AUTRES DÉPENSES DIRECTES

- Services achetés
- Autres fournitures et dépenses:
 - instruments et petit matériel
 - fournitures médicales et chirurgicales
 - papeterie, impression et articles de bureau
 - frais de déplacement, de séjour et d'inscription du personnel
 - location d'équipement
 - fournitures et dépenses diverses

NON EXCLUSIF**CH**

Mise en vigueur le :
85-04-01

Révisé le :

Volume
01

Chapitre
04

Page
01

6052**CHIRURGIE**

Notes:

- 1) *Lorsqu'on ne peut pas enregistrer séparément les activités de chirurgie au sous-centre d'activités 6052, on doit regrouper les coûts au sous-centre d'activités 6056 - Soins infirmiers de courte durée aux adultes et aux enfants-médecine et chirurgie (non réparti).*
 - 2) *Les Notes inscrites au centre d'activités 6050 s'appliquent à ce sous-centre, le cas échéant.*
-

UNITÉ DE MESUREA) *Le jour-présence***Définition et relevé**

Pour calculer les jours-présence, se reporter à la définition et au relevé de l'unité de mesure du centre d'activités 6050.

NON EXCLUSIF**CH**

Mise en vigueur le :
85-04-01

Révisé le :

Volume
01

Chapitre
04

Page
02